



Doc. 15840
11 octobre 2023

Situation humanitaire dans le Haut-Karabakh

Amendement¹ n° 33

Dans le projet de recommandation, remplacer le paragraphe 2 par le paragraphe suivant:

«Regrettant que l'engagement pris par l'Arménie et l'Azerbaïdjan lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe de régler pacifiquement le conflit dans cette région ne se soit pas concrétisé, l'Assemblée estime qu'il n'est pas trop tard pour ces États membres du Conseil de l'Europe pour remédier à la situation.»

Déposé par:

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, CE/AD
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
MOLLAZADA Asim, Azerbaïdjan, CE/AD
MUSTAFA Fazil, Azerbaïdjan, ADLE

1. 2023 - Quatrième partie de session

